

Objet de la vérification

La vérification avait pour but de certifier la présentation équitable, dans les états financiers du Fonds Renouvelables des Services Optionnels, la situation financière, des résultats des activités et des changements dans la situation financière pour l'exercice qui se terminait le 31 mars 1999, afin d'en rendre compte au Sous-ministre et au SMA des Services ministériels et dans les Comptes publics du Canada.

Résultats de la vérification

Suite à la vérification, le cabinet d'experts-comptables Ernst & Young a fourni le rapport (l'opinion) des vérificateurs annexé

N.B. Veuillez noter que certains renseignements ont été protégés en vertu des dispositions de la *Loi sur l'accès à l'information*.

ÉTATS FINANCIERS

**FONDS RENOUVELABLE DES
SERVICES OPTIONNELS**

Le 31 mars 1999

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au directeur général, **Vérification et examen**
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Nous avons vérifié le bilan du **Fonds renouvelable des Services Optionnels** au 31 mars 1999, ainsi que les états de l'exploitation, du déficit accumulé, et de l'évolution de la situation financière pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds renouvelable des Services Optionnels. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'informations fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis, et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du Fonds renouvelable des Services Optionnels au 31 mars 1999, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables applicables aux fonds renouvelables du Gouvernement du Canada, tels que décrits dans la note 2.

Les états financiers de l'exercice précédent ont été vérifiés par un autre firme de comptables agréés.

Ottawa, Canada,
Le 13 août 1999.

Ernst & Young s.r.l.

Comptables agréés

Bilan

Fonds renouvelable des Services optionnels

au 31 mars (en milliers de dollars)	1999	1998
Actif		
Court terme		
Débiteurs		
Gouvernement du Canada	13 916	16 346
Tiers	1 142	6 207
Stocks	1 605	1 673
Charges payées d'avance	183	0
	16 846	24 226
Immobilisations (note 3)	1 788	1 640
	18 634	25 866
Passif		
Court terme		
Créditeurs et charges à payer		
Gouvernement du Canada	2 135	4 177
Tiers	12 213	9 239
	14 348	13 416
Obligations à long terme (note 4)	2 411	2 652
Avoir du Canada		
Imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds	15 383	21 798
Déficit accumulé	(13 508)	(12 000)
	18 634	25 866

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État de l'exploitation

Fonds renouvelable des Services optionnels

Pour les exercices terminés le 31 mars
(en milliers de dollars)

	1999	1998
Revenus (note 5)	88 983	100 182
Coûts des ventes	71 104	77 937
Bénéfice brut d'exploitation	17 879	22 245
Frais d'exploitation		
Salaires et avantages sociaux	8 820	12 456
Provision pour indemnités de cessation d'emploi	(232)	1 318
Provision pour rémunération	1 008	1 172
Transport et communications	1 042	1 676
Information	649	386
Services professionnels et spéciaux	2 646	1 652
Coûts d'occupation	3 350	3 517
Location	122	132
Achat de services de réparation et d'entretien	152	1 087
Services publics, fournitures et approvisionnements	179	0
Amortissement	450	514
Intérêts sur les prélèvements du Fonds	653	2 363
Perte sur l'aliénation d'immobilisations	37	55
Services ministériels et administratifs	2 474	1 677
Autres dépenses	695	260
	22 045	28 265
Perte nette	(4 166)	(6 020)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État du déficit accumulé

Fonds renouvelable des Services optionnels

Pour les exercices terminés le 31 mars
(en milliers de dollars)

	1999	1998
Solde au début de l'exercice	(12 000)	(43 999)
Perte nette	(4 166)	(6 020)
Radiation du déficit accumulé d'approvisionnement en articles stockés à l'imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds	0	38 019
Radiation des coûts engagés pour les programmes de départ des employés à l'imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds (note 9)	2 658	0
Solde à la fin de l'exercice	(13 508)	(12 000)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État de l'évolution de la situation financière

Fonds renouvelable des Services optionnels

Pour les exercices terminés le 31 mars
(en milliers de dollars)

	1999	1998
Activités d'exploitation		
Perte nette	(4 166)	(6 020)
Éléments n'affectant pas l'utilisation de fonds		
Amortissement	450	514
	(3 716)	(5 506)
Variation du fonds de roulement (note 6)	8 312	(2 258)
Variation des autres éléments d'actif et de passif (note 7)	(241)	441
	4 355	(7 323)
Activités d'investissement		
Immobilisations		
Acquisitions	(623)	(567)
Aliénations/ajustements	25	46
	(598)	(521)
Activités de financement		
Radiation du déficit accumulé d'approvisionnement en articles stockés à l'imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds	0	38 019
Radiation des coûts engagés pour les programmes de départ des employés à l'imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds	2 658	0
	2 658	38 019
Diminution nette de l'imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds	6 415	30 175
Imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds au début de l'exercice	(21 798)	(51 973)
Imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds à la fin de l'exercice	(15 383)	(21 798)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes aux états financiers

Fonds renouvelable des Services optionnels

1. Autorisation et buts

Le fonds renouvelable des Services optionnels (FRSO) a été constitué en vertu de la *Loi de crédits n°4 de 1991-1992* qui a été annulée et remplacée en 1996 par la section 5.5 de la *Loi sur les Fonds renouvelables*. L'opération du Fonds a pour fin de remplir les objectifs cités aux alinéas 6(a) de la *Loi sur le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux* qui ont trait à l'acquisition et à la fourniture d'articles, d'approvisionnements, d'outillage, d'équipements et autre matériel; et l'alinéa 6(b) qui ont trait à l'acquisition et la fourniture de services d'imprimerie et d'édition. Les programmes suivants ont été approuvés par le Conseil du Trésor comme partie intégrante du mandat du FRSO : les programmes de courtage en matière de logiciels et d'évaluation des performances des systèmes; le Programme d'inoculation; le service des voyages du gouvernement; et de l'enregistrement des coûts de produit de la gestion du transport et du Programme d'achat de matériel informatique pour location. De plus, l'opération du Fonds a pour fin de remplir les objectifs cités à l'article 6 de la *Loi sur les biens de surplus de la Couronne* pour la distribution et la disposition des biens de surplus de la Couronne, incluant : l'autorisation pour le ministre de dépenser aux fins du Fonds les recettes reçues à ces fins; et la somme des dépenses effectuées pour les objectifs du Fonds ne doit en aucun temps dépasser de plus de 200 000 000 \$ les recettes reçues en fonction des objectifs du Fonds.

Toutes les fonctions du FRSO avant le 1er avril 1992 étaient sous le Fonds renouvelable des approvisionnements (FRA) qui fut fermé en date du 31 mars 1992, selon l'autorisation fournie par l'entremise du Budget des dépenses supplémentaire de 1991-1992.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus en autant qu'ils soient conformes aux politiques et directives gouvernementales. Les principales conventions comptables comprennent :

a) **Revenus et dépenses**

Les revenus et les dépenses sont comptabilisés sur la base de comptabilité d'exercice.

b) **Stocks**

Les stocks sont évalués au coût et ils sont comptabilisés selon la méthode de l'épuisement successif.

2. Principales conventions comptables (suite)

c) Immobilisations

Les actifs sont évalués au coût et sont assujettis à un amortissement constant échelonné sur l'estimation suivante de leur durée économique :

Catégorie	Durée économique estimative
Améliorations locatives	10 ans
Ameublement et équipement	10 ans
Équipement de traitement électronique des données (TED)	5 ans
Véhicules motorisés	5 ans
Équipement d'entrepôt	10 ans

Les immobilisations sont amorties à compter de l'année suivant l'acquisition.

d) Régime de retraite

Les dispositions de la *Loi sur la pension de la fonction publique* et de la *Loi sur les prestations de retraite supplémentaires* s'appliquent aux employés. La part du régime de retraite assumée par le gouvernement du Canada est incluse dans le montant imputé au Fonds au titre des avantages sociaux. Les paiements réels de pension sont tirés des comptes de pension de la fonction publique et de prestations de retraite supplémentaires.

e) Indemnités de cessation d'emploi

Les indemnités de cessation d'emploi des employés s'accumulent avec les années de service au gouvernement du Canada tel que prévu dans les conventions collectives. Les coûts estimés de ces indemnités sont enregistrés aux comptes au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit.

Une provision est prévue au titre des indemnités de cessation d'emploi se rapportant aux services antérieurs au 1er avril 1992. Cette provision représente un passif net assumé par le Fonds et est donc imputé au compte "Imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds".

f) Assurance

Le Fonds renouvelable a pour politique de ne pas assurer ses biens conformément à la politique gouvernementale d'auto-assurance.

3. Immobilisations et amortissement cumulé

(en milliers de dollars)

Immobilisations	Solde au début de l'exercice	Acquisitions	Aliénations et ajustements	Solde à la fin de l'exercice
Améliorations locatives	490	21	0	511
Ameublement et équipement	502	532	149	1 183
Équipement TED	2 158	41	443	2 642
Véhicules motorisés	235	0	0	235
Équipement d'entrepôt	1 061	29	(698)	392
	4 446	623	(106)	4 963

Amortissement cumulé	Solde au début de l'exercice	Amortissement de l'exercice courant	Aliénations et ajustements	Solde à la fin de l'exercice
Améliorations locatives	69	49	(25)	93
Ameublement et équipement	263	28	151	442
Équipement TED	1 432	305	353	2 090
Véhicules motorisés	204	16	0	220
Équipement d'entrepôt	838	52	(560)	330
	2 806	450	(81)	3 175

Net	1 640		(25)	1 788
-----	-------	--	------	-------

4. Obligations à long terme

(en milliers de dollars)

	1999	1998
Provision pour indemnités de cessation d'emploi	2 411	2 652

5. Revenus

(en milliers de dollars)

	1999	1998
Ventes des centres de services de soutien partagés localement (CSSPL)	7 148	8 986
Ventes des centres de distribution des biens de la Couronne (CDBC)	9 548	9 992
Ventes des services de coordination des communications (SCC)	21 562	39 841
Recouvrements de la gestion du transport	36 762	31 658
Recouvrements du programme d'inoculation	8 199	7 585
Recouvrements du programme de courtage de logiciels	5 764	1 688
Autres	0	432
	88 983	100 182

6. Variation du fonds de roulement

(en milliers de dollars)

	1999	1998	Variations
Actifs à court terme	16 846	24 226	7 380
Passifs à court terme	14 348	13 416	932
	(2 498)	(10 810)	8 312

7. Variation des autres éléments d'actif et de passif

(en milliers de dollars)

	1999	1998	Variations
Autres actifs	0	0	0
Autres passifs	2 411	2 652	(241)
	2 411	2 652	(241)

8. Radiation des débiteurs

Plusieurs comptes débiteurs du Gouvernement du Canada en souffrance totalisant 920 539 \$ ont été radiés au cours de l'exercice. Ces comptes ont été déclarés non-recouvrables, par conséquent la gestion a approuvé, sur une base exceptionnelle, la radiation de ces comptes.

9. Radiation des coûts engagés pour les programmes de départ des employés

Le montant de 2 658 000 \$ représente les coûts encourus par le Fonds renouvelable des Services optionnels, durant les exercices financiers 1995-1996 à 1998-1999, ayant trait aux départs d'employés sous divers programmes de réaménagement des effectifs.

10. L'incertitude causée par le problème du passage à l'an 2000

Le passage à l'an 2000 pose un problème parce que de nombreux systèmes informatiques utilisent deux chiffres plutôt que quatre pour identifier l'année. Les systèmes sensibles aux dates peuvent confondre l'an 2000 avec l'an 1900 ou une autre date, ce qui entraîne des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1^{er} janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourrait nuire à la capacité du Fonds renouvelable d'exercer normalement ses activités. Cependant, il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur le Fonds renouvelable, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

La direction a élaboré et mis en oeuvre un plan conçu pour déterminer les incidences prévues du problème du passage à l'an 2000 sur le Fonds renouvelable des Services optionnels et pour y faire face.

11. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin d'être conformes à la présentation adoptée pour l'exercice courant.